

10821/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 juillet 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 3 juillet 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 12/2019 à l'intérieur de la section III
Commission - du budget général pour l'exercice 2019**

E 14126



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 1^{er} juillet 2019
(OR. en)

10821/19

FIN 455

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	28 juin 2019
Destinataire:	Monsieur Eugen Orlando TEODOROVICI, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 12/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 12/2019.

p.j.: DEC 12/2019



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 28/06/2019

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2019
SECTION III - COMMISSION TITRES: 11, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 12/2019

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés	CE	-16 900 000,00
	CP	-16 900 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1103 Contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches et autres organisations internationales et accords de pêche durable

ARTICLE - 11 03 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers	CE	16 900 000,00
	CP	16 900 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 13/06/2019

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	757 529 650,00	326 288 650,00
2 Virements	-514 287 000,00	-94 973 486,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	243 242 650,00	231 315 164,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	243 242 650,00	231 315 164,00
6 Prélèvement proposé	16 900 000,00	16 900 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	226 342 650,00	214 415 164,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,23 %	5,18 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 13/06/2019	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 19 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 (2013/C 373/01), les crédits d'engagement et de paiement (16 900 000 EUR) disponibles peuvent être virés, à partir de la ligne de réserve 40 02 41, sur la ligne opérationnelle 11 03 01 afin de couvrir les besoins résultant des obligations juridiques.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

11 03 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 13/06/2019

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	25 441 978,00	27 884 978,00
2 Virements	36 948 808,59	37 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	62 390 786,59	64 884 978,00
4 Crédits déjà utilisés	19 563 819,00	21 888 819,00
5 Crédits disponibles (3-4)	42 826 967,59	42 996 159,00
6 Renforcement demandé	16 900 000,00	16 900 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	59 726 967,59	59 896 159,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	66,43 %	60,61 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 13/06/2019	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le renforcement en crédits d'engagement et de paiement est nécessaire pour couvrir les contributions financières inscrites dans les trois protocoles mettant en œuvre les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'UE et la République du Cap-Vert (750 000 EUR), la République de Guinée-Bissau (15 600 000 EUR) et la République de Gambie (550 000 EUR).

À la suite de la conclusion des négociations proposée par la Commission, la procédure de ratification par les deux parties est en cours:

- le Conseil a adopté la décision relative à la signature du protocole relatif à la mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec la République du Cap-Vert (8655/1/19 REV 1) le 16 mai 2019 (JO L 154 du 12.6.2019, p. 1);
- le Conseil a adopté la décision relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire du protocole relatif à la mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'UE et la République de Guinée-Bissau (8917/19) du 6 juin 2019;
- l'adoption de la décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire d'un accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République de Gambie et de son protocole de mise en œuvre est prévue pour le 26 juin 2019.